La liberté d'expression face aux groupes de pression. Conférence de Victor Teboul. Dixième anniversaire de fondation de Tolerance.ca.

On ne peut plus aujourd’hui au Québec prononcer des mots comme juif, arabe, musulman, noir, gai, lesbienne, ou d’autres mots disons « sensibles » qui désignent des groupes ou certaines réalités, sans prendre des précautions.

Pour répondre à la question que nous nous posons aujourd'hui, à savoir «Racisme, antisémitisme, homophobie, islamophobie, la liberté d'expression est-elle en péril ?», je répondrais, pour ma part, par l'affirmative. Je pense effectivement que la liberté d'expression est en péril. Sinon, il y a dix ans je ne me serais pas lancé dans cette aventure de fonder le magazine en ligne Tolerance.ca , créé à la suite de la controverse provoquée par la motion de l'Assemblée nationale du Québec que j'évoquais tout à l'heure.

Si l'on peut contester l'idée que la liberté d'expression soit en péril, on ne peut toutefois réfuter l'idée qu'elle est incontestablement remise en question. On ne peut plus aujourd'hui au Québec prononcer des mots comme juif, arabe, musulman,

noir, gai, lesbienne, ou d’autres mots disons «sensibles» qui désignent des groupes ou certaines réalités, sans prendre des précautions. À moins bien sûr de s’exprimer dans des blogs homophobes ou carrément racistes.

On pourrait même s’interroger si ce n’est pas justement la rectitude politique, la morale, j’aillais dire, la police du bien penser qui soit à l’origine de ces sites.

Notre liberté d’expression est donc automatiquement limitée par les précautions que nous nous devons d’assumer en face de réalités qui font maintenant partie intégrante de notre société plurielle. Ces précautions ne sont pas nécessairement négatives dans la mesure où elles tiennent compte de la sensibilité d’autrui, du respect de l’autre.

Elles deviennent négatives ou inhibitives cependant lorsqu’elles sont basées sur l’ignorance, la peur et la haine. Souvent même ces trois éléments sont étroitement associés, comme dans cette affaire qui a éclaté durant la semaine du 19 novembre 2012 lorsque l'animateur de radio, Jacques Fabi, a laissé une auditrice, qui s’est identifiée comme une femme arabe, manifester sa haine des juifs sur les ondes de son émission nocturne. «Le massacre des Juifs. Pour moi, c'était la plus belle chose qui puisse arriver dans l'histoire» a-t-elle dit, à propos de la Shoah.

Mais bien plus que les propos antisémites de cette dame, j’ai trouvé significatifs les commentaires de l’animateur.

Certes, ce dernier s’est montré ignorant de la réalité plurielle de notre société et oui, il a été insensible vis-à-vis d’un aspect tragique de l’histoire, de l’histoire tout court en ce qui me concerne, et pas seulement de l’histoire des juifs.

Mais il y a aussi un dernier élément qui m’a frappé dans les propos de l’animateur – on peut, soit dit en passant, écouter cette entrevue au poste de radio *radioégo* que je salue pour avoir réfléchi sur ce sujet tout en diffusant intégralement cet entretien, entretien quasiment frappé d’interdit par un certain organisme communautaire.

Ce dernier point que je voudrais soulever en relation avec cet incident et qui me semble tout à fait approprié ici, c’est que l’animateur dans ses échanges avec l’auditrice a exprimé sa peur de la communauté juive et de sa toute puissance. Il a déploré le fait qu’il faille - et je cite - « toujours mettre des gants blancs lorsqu'on parle de cette belle population juive de Montréal ».

Et la réaction qui a suivi de la part de deux organismes officiels lui a donné tout à fait raison.

On a exigé tout d’abord ni plus moins que son licenciement et des excuses publiques non seulement pour avoir fait preuve de négligence dans l’exercice de ses fonctions mais pour avoir sympathisé avec son auditrice qui, grâce à l’anonymat dont elle jouissait sur la tribune du poste de radio, pouvait, elle, exercer son droit à la liberté d’expression.

Dans les médias et sur les tribunes, les porte-parole officiels qui se sont prononcés sur cet incident ont formulé la condamnation pure et simple de l'animateur, sans tenter le moindrement d'expliquer à la population en quoi le comportement de ce dernier pouvait être dérangeant.

Toute compréhension, toute analyse de l'incident était évidemment hors de question.

L'animateur aux dernières nouvelles a été suspendu pour un mois.

Pourquoi faut-il, comme l'animateur l'affirmait, porter «des gants blancs pour parler de la communauté juive ? ».

Peut-on critiquer impunément nos communautés culturelles quelles qu'elles soient sans être accusé de racisme ?

L'animateur de la chaîne TVA, Denis Lévesque, posait la question à un représentant du B'nai B'rith mardi soir le 27 novembre 2012 et ce dernier ne savait trop comment lui répondre, sans compter que le représentant, renforçant en cela les stéréotypes de la non-intégration des Juifs à la société québécoise, s'exprimait dans un français approximatif.

J'ai signalé dans mon Bloc-Notes sur Tolerance.ca, comment, le jour même ou le lendemain de l'élection de notre nouveau maire, un étrange silence a prévalu dans les médias francophones sur ses origines juives, alors que pratiquement tous les chroniqueurs des médias anglophones ont signalé avec humour et

même avec fierté (comme je l'ai fait aussi dans mon Bloc-Notes) que nous avions pour la première fois et ce depuis bien des années un maire juif.

Ce silence pouvait aussi être remarqué à l'émission de télévision la plus populaire au Québec, ***Tout le monde en parle***, diffusée dimanche 25 novembre 2012, à laquelle M. Applebaum était invité.

Sur un autre plan, plus littéraire celui-ci, j'ai été frappé par ce que des éditeurs jugent nécessaire d'indiquer, en quatrième de couverture, à propos de romans, publiés par leur maison d'édition, traitant de rapports interculturels et qui décrivent des univers hassidiques.

Ainsi, peut-on lire sur la couverture de ***Le sourire de la petite juive***, d'Abla Farhoud, (dont le titre du roman est lui-même assez révélateur de cette attitude douceâtre), qu'il s'agit d' «un roman de la réconciliation et du sourire». Ajoutons à cela que, dans ce roman, ce sont les Hassidim qui sont victimes, d'après la narratrice, de l'indifférence des non-juifs, alors que toutes les tensions vécues dans l'arrondissement d'Outremont (et les procès verbaux des assemblées à l'Hôtel de ville peuvent en témoigner) nous démontrent le contraire.

Idem pour ***Hadassa***, le très beau roman de Myriam Beaudoin, qui m'a d'ailleurs accordé une excellente interview que l'on peut lire sur Tolerance.ca : «… Hadassa est le roman du respect et de l'ouverture », nous rassure l'éditeur, en 4e de couverture.

Comme si, dans un milieu où les tensions sont à fleur de peau, la littérature devait servir à apaiser comme un baume thérapeutique, et qu'elle ne devait surtout pas questionner les minorités.

Que s'est-il donc passé au Québec pour que nous soyons devenus aussi frileux, aussi susceptibles lorsque nous nous trouvons devant des univers différents que l'on ose à peine remettre en question ?

Pourquoi ce malaise ? Comment l'expliquer ?

À mon humble avis, je pense que cela a un rapport avec la liberté d'expression, car cette dernière est automatiquement baîllonnée dès qu'il s'agit de sujets disons «intouchables ».

Les groupes quels qu'ils soient – juifs, musulmans, gais, écologiques ou même le lobby des cyclistes, très visibles chez nous surtout en été - occupent aujourd'hui une place influente dans notre société au même titre et même parfois davantage que les partis politiques.

Et je reconnais que l'on doit se constituer en groupe de pression si l'on ne souhaite pas être accueilli par la boîte vocale de notre député ou que l'on ne souhaite pas être ignoré des médias.

Mais si les groupes de pression ont leur place dans notre société, il faut aussi s'interroger sur cette influence qu'ils exercent sur les pouvoirs publics et le monde des médias.

Dans quelle mesure, par exemple, cette influence n'affecte-t-elle pas la liberté d'un individu dans le

cadre de ses fonctions ? Dans quelle mesure un ou une journaliste plutôt que de s'attirer des tracas de tel ou tel groupe ne préfèrera-t-il – ou elle – pas s'autocensurer ?

Je relèverai un dernier exemple de cette influence sur les médias et les pouvoirs publics qui affecte la liberté d'expression. Il s'agit cette fois-ci du lobby québécois – et oui, cela aussi existe ! - dans lequel souverainistes et fédéralistes semblent assez bien s'entendre.

Rappelons-nous le tollé soulevé par le magazine ***Maclean's*** qui a osé en octobre 2010 qualifier le Québec de province la plus corrompue du Canada en y associant, en plus, pour fins d'illustration et en page couverture – Ô sacrilège ! -, l'image de bonhomme Carnaval.

Plutôt que de critiquer ou de réfuter les accusations du magazine, on a préféré le rituel d'un lynchage médiatique de la revue et de l'auteur de l'article, lequel était sommé de s'expliquer en public à l'émission ***Tout le monde en parle***, où Jean-François Lisée, en bon professeur, lui a servi une leçon.

Mais ce n'est pas tout, il a fallu une condamnation **unanime** du Parlement canadien. Seul le député André Arthur a refusé de voter en faveur de la motion et a quitté l'enceinte de la Chambre.

Il nous faut donc être vigilant et, plutôt que de limiter notre liberté d'expression, s'habituer, dans le cadre

d’interactions saines, à exercer notre sens de l’autocritique que l’on soit juif, musulman, québécois de souche, ou cycliste endurci.

Je reconnais que la liberté d’expression implique des limites et que l’on doit l’exercer de manière responsable; mais je préfère aussi avoir confiance dans l’intelligence de l’être humain, dans sa capacité de comprendre et d’apprendre de ses erreurs. Car, si le respect de l’autre est une valeur fondamentale de notre société, la liberté de s’exprimer constitue une valeur fondatrice de toute société démocratique.

Image (Droits réservés, Tolerance.ca Inc) : Victor Teboul, lors de son intervention au Débat-rencontre soulignant les dix ans de Tolerance.ca, fondé en 2002. La discussion abordait le sujet suivant : « Antisémitisme, racisme, homophobie, islamophobie : la liberté d’expression est-elle en péril ? ». Elle a eu lieu à la Librairie Zone Libre de Montréal, le 29 novembre 2012.